

## REFORME DES RETRAITES

### LE VRAI du FAUX ?



**Abandon de toute référence aux annuités, au nombre de trimestres, au taux de remplacement. Place à la génération...**

L'instauration d'un âge « pivot » dit « d'équilibre » pour tous les départs en retraite à compter de 2020, porté à 64 ans à partir de 2027 concerne TOUT LE MONDE.

Quel que soit l'âge, quel que soit le nombre de trimestres atteint : la décote vous guette.

Ce « bonus-malus » concernerait donc **toutes** les générations et donc inciterait fortement à prendre sa retraite après 62 ans.

Liée au nombre de trimestres, elle existait déjà et a déjà touché 20% à 30% de nos collègues partis en retraite. Avec la réforme, la nouvelle décote (liée désormais à l'âge au moment du départ) concernera tous ceux qui partiront avant 64 ans (*pour l'instant*), soit un nombre bien plus élevé. L'objectif nié vise bel et bien des mesures d'économies.



**La réforme n'est pas guidée par l'austérité budgétaire.**

Le gouvernement confirme sa volonté d'arriver au plus vite à l'équilibre financier. La « trajectoire de retour à l'équilibre » du régime de retraites annoncée se traduira forcément par une baisse des pensions. Le gouvernement souhaite confier aux partenaires sociaux la mise en place de cette « trajectoire » mais le Parlement aura le dernier mot en l'absence d'accord pour décider, chaque année s'il le faut, une accélération des décotes et pour dévaluer la valeur du point.

A cette occasion, le 1<sup>er</sup> Ministre n'a pas hésité à vanter les mérites du paritarisme, ... auquel il vient de mettre fin dans la Fonction Publique !!! (Loi Dussopt) Quel cynisme !



**Fin des 6 derniers mois**

La base de calcul de la retraite va donc intégrer dorénavant **tous** les salaires, y compris les très faibles des débuts de carrière, le chômage, les temps partiels... Cela aurait un effet mécanique en terme de baisse de pension pour nos métiers dont les retraites sont calculées sur les salaires des 6 derniers mois.

Un nouvel outil de pilotage public-privé devrait voir le jour d'ici 2022 ... La suppression du code des pensions est donc programmée à très court terme. Les modalités de transition sont incertaines y compris pour les générations d'avant 1975.



**La valeur des points sera garantie, et ne pourra pas baisser**

L'annonce de la valeur des points acquis indexée sur les salaires se veut rassurante. Faux. Le niveau de pension n'est en aucun cas garanti. Dans les régimes AGIRC et ARRCO (par points), l'ANI (*Accord National Interprofessionnel*) de 2015 montre qu'il est possible

d'agir sur d'autres paramètres (bonus/ malus, valeur d'achat...) pour faire baisser les pensions ! Ce qui importe n'est pas la valeur du point mais le « taux de remplacement » c'est-à-dire le pouvoir d'achat que l'on conserve quand on passe de l'emploi à la retraite. On peut garantir par la loi la valeur d'achat du point (points cotisés) et redéfinir annuellement sa valeur de service (à la liquidation).

Il faut ajouter que la garantie d'indexer la valeur du point sur les salaires sera insuffisante car le gouvernement envisage toujours de plafonner le financement des retraites à 14% du PIB alors que le nombre de retraité-es va augmenter. Cette garantie est illusoire et masque donc une baisse moyenne des pensions à venir.



**Un financement sécurisé, cela veut-il dire que le montant de ma pension est garanti ?**

Le système universel par points est présenté comme un système pérenne, au financement sécurisé. Mais cela ne signifie absolument pas qu'il garantit le montant des pensions. Bien au contraire ! Dans un système par points, le montant des pensions pour un même volume de cotisations individuelles est conditionné par l'évolution de la valeur d'achat du point au long des années de cotisation et par la valeur de service du point à la liquidation.

L'ajustement de ces deux paramètres permet donc très facilement d'assurer l'équilibre financier du système (sauf crise majeure), sans jamais augmenter les cotisations, mais en baissant les pensions.

Libre à chacun de travailler plus longtemps pour préserver son niveau de vie à la retraite !



**L'application de la réforme est reculée aux générations « 75 », et ... épargne ceux nés avant ?**

Né-es avant 75 : c'est diviser en faisant croire que ceux et celles nés avant 1975 seront épargnés. Les droits acquis dans le régime actuel peuvent être frappés par le malus instauré dès 2022 via « l'âge pivot ».

Ils- elles ne seront pas épargnés par la redéfinition du métier, de la carrière, du statut prévues en guise de contre parties d'une revalorisation, pour quelques un-es, sous forme de prime liées à la mobilité tous les 5 ans, aux tâches d'orientation, etc.... Ces mesures s'appliqueront à tous.

Né-es après 75 : Ce sera un système mixte : règles actuelles pour le début de carrière et système à points pour les années restantes jusqu'au départ + la redéfinition du métier.

Pour tout le monde, c'est une dégradation des conditions de travail sans précédent pour une retraite inférieure.

C'est faire bien peu de cas du mal-être qui s'exprime de manière visible et très vive dans l'Education Nationale. Dans ce contexte, les déclarations sur le bien-être au travail sonnent comme un nouveau signe de mépris.



### Entrée totale dans la nouveau système à points pour les jeunes de 18 ans au 1/1/2022 (nés en 2004)

Il-elles sont âgés de 15 ans aujourd'hui, premier boulot dans 3 ans. Auront 64 ans en 2068 !!!!! Le gouvernement leur promet l'incertitude tout au long de leur vie.

Le nouveau système de retraite à points les frappera tous.

Il s'agit de les contraindre à travailler plus longtemps pour gagner moins, probablement travailler bien après 67 ans ...

Pour faire passer sa réforme : il diffère le calendrier pour les plus jeunes générations, fait mine d'abandonner la « clause du grand père » et pourtant continue bel et bien d'essayer d'isoler chaque génération.

Pour que l'allongement de l'espérance de vie continue à être un progrès, nous devons faire un choix de société. Le choix qui risque d'être fait, si la réforme est votée, est celui de jeter les plus jeunes dans les griffes de la capitalisation, ... si toutefois, ils en ont les moyens.



### Les femmes grandes gagnantes ?

Elles seront toujours celles qui interrompent le plus souvent leur carrière, elles auront moins de primes, plus de temps partiels ...

La réforme proposée aujourd'hui dégraderait le montant de la pension de toutes les femmes tant dans le régime général que pour les fonctionnaires : fin de l'assurance vieillesse parents au foyer AVPF, fin de la majoration de la durée d'assurance et fin de la compensation des temps partiels ou des interruptions de carrière pendant les trois ans qui ont suivi la naissance. Les bonifications pour enfants nés avant 2004 seraient remplacées par une majoration unique de 5 % de points par enfant pour l'un des deux parents et les droits supplémentaires accordés aux parents de trois enfants et plus seraient supprimés.

Gagnante oui si, par exemple, elles ont des enfants SANS s'arrêter, et SANS inégalité salariale, et SANS temps partiel imposé ! La société en est encore loin !



### Les pensions des enseignants sanctuarisées ?

Le Premier Ministre garantit que les pensions des enseignants ne pourront pas décrocher de celles des autres fonctionnaires de catégorie A. Mais tous subiront les conséquences des nouveaux modes de calculs (6 derniers mois), donc les pensions de tous les fonctionnaires vont baisser ! L'estimation moyenne est de - 28%.

Par ailleurs, rien n'est dit sur les mécanismes pour éviter un décrochage ! Faire confiance en aveugle, pas question !



### Pour les plus fragiles, pension minimum à 1 000€

A condition, d'avoir une carrière complète au SMIC, même à temps partiel. C'est déjà prévu dans la loi de 2003. Il est actuellement de 970 €. Contrairement à ce que dit E.Philippe, cela n'a rien de neuf, puisque c'est déjà le cas.

Ceux et celles qui ont des carrières hachées ou de trop faibles revenus n'ont pas droit à cette pension minimum.

Quand on sait la difficulté que connaissent les travailleurs précaires à garder de façon pérenne un travail. Quand on connaît les situations familiales où la femme sacrifie son métier pour des tâches matriarcales et ménagères. Quand on sait que les chômeurs n'auront pas toutes les indemnités à l'âge de 62 ans et qu'ils devront travailler beaucoup plus vieux sans espérer obtenir une carrière complète. Foutaise !

Beaucoup de questions sont sans réponses.

Q ? L'âge pivot atteint sera-t-il une des conditions ?

Q ? Portée à 85 % du SMIC en 2025 ?

Q ? Quel pouvoir d'achat avec 1 000€ en 2050 ?



### La fin des régimes spéciaux supprimerait-elle des inégalités ?

Appliquer des règles différentes à des situations différentes n'est pas nécessairement source d'inégalités.

Appliquer une règle unique peut au contraire en générer.

Les carrières du secteur privé ne sont en général pas linéaires et le calcul de la pension sur les 25 meilleures années du régime général, même s'il représente une régression par rapport à la situation antérieure à 1993, évite que les années moins fastes n'amputent la pension. À l'inverse, les carrières des fonctionnaires sont ascendantes et la pension calculée sur la base des six derniers mois. Cela donne actuellement des taux de remplacement (rapport dernier salaire / montant de la retraite) comparables au secteur privé.



### Le système par points prépare-t-il le terrain à la capitalisation ?

Le système par points a beau relever de la répartition, il impose une vision individualiste du modèle social en développant un esprit d'accumulation personnelle qui favorisera l'acceptation et le développement de systèmes par capitalisation.

De plus, le plafonnement des dépenses de retraites à moins de 14 % du PIB, couplé à l'augmentation inévitable de la part des retraités dans la population totale, implique la baisse relative du niveau de vie des retraités et constitue une incitation forte au recours à des mécanismes d'épargne individuelle pour ceux qui le pourront.



### Un euro cotisé donne les mêmes droits : une mesure de justice et d'égalité ?

Dans un système par points, un euro cotisé ne donne pas nécessairement le même nombre de points et, du fait des variations de la valeur de service, un point ne donnera pas toujours les mêmes droits, dans le temps.

Contrairement au système actuel qui élimine les moins bonnes années, dans un système par points, toutes les années comptent, tirant le niveau des pensions vers le bas.



### Maintenir le système actuel, est-ce possible ?

Le système existant a été considérablement dégradé par les réformes successives depuis vingt-cinq ans. Pourtant il est perfectible. Le maintenir n'était pas un obstacle à l'amélioration des régimes des plus mal lotis (agriculteurs, artisans, commerçants, ...). Renforcer les solidarités, garantir de hauts niveaux de pension pour toutes et tous implique un système de retraites fondé sur le plein emploi et une autre répartition des richesses.

